

AVIS DONNÉ ET DE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-1

Avis donné aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Guy-Lin Beaudoin, greffier-trésorier de la MRC, donne aux membres du conseil un avis à l'effet que le projet de règlement numéro 252-1 concernant l'adoption du « Règlement numéro 252-1 modifiant le règlement 252 sur la délégation de pouvoirs du conseil au comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges », sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil qui sera tenue le 24 avril 2024 et joint au présent avis ce projet de règlement numéro 252-1.

Avis donné à Vaudreuil-Soulanges le 10 avril 2024, et, le même jour, transmis par courrier recommandé, aux membres du conseil, affiché au bureau de la municipalité et publié sur son site internet.



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et greffier-trésorier